

# Quels sont les publics spécifiques que nous pouvons intégrer dans l'organisation de notre structure?

Recueil de suggestions

**Sens et Autonomie (France)**

**CIGL Esch-Sur-Alzette, Kalendula (Luxembourg)**

**CRIE d'Anlier (Belgique)**



Programme d'éducation  
et de formation  
tout au long de la vie

Le contenu de cette publication n'engage que ses auteurs. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



# Les bénévoles

Membres qui prennent une adhésion (paient une cotisation annuelle) à l'association. L'adhésion sous-entend l'adhésion aux valeurs et à la philosophie de l'association. Ils donnent des coups de mains ponctuels, font fonctionner le bouche-à-oreille pour aider l'association à diffuser des informations. Ils peuvent bénéficier de certaines choses selon les associations auxquelles ils adhèrent (l'association LESEA par exemple offre aux adhérents la possibilité d'accéder à un forum sur internet, sur lequel ils ont aussi accès à des fiches techniques ; dans le cadre du projet européen Grundtvig, les adhérents de nos différents structures ont pu participer aux déplacements chez nos partenaires, ...).

Lors des AG (Assemblées Générales), les membres votent le Budget annuel et élisent les administrateurs.

## **Les administrateurs**

Élus parmi les adhérents, ces membres représentent l'association à l'extérieur. Ils forment ce que l'on appelle le CA (Conseil d'administration), lui-même composé d'un Bureau comprenant au moins deux membres (généralement trois : le Président, le Secrétaire et le Trésorier).

Ils se réunissent plusieurs fois par an, prennent des décisions, sont garants des valeurs de l'association.

# Les volontaires

Il s'agit de volontaires européens (SVE), volontaires en service civique (France) ou civil (Belgique), des woofeurs, ou encore des personnes qui viennent participer à un chantier-école. Dans les différents cas, ces volontaires ont envie de découvrir les activités de l'association en se rendant utiles tout en apprenant des choses. Et pour l'association, c'est l'occasion de se faire connaître (ces volontaires font marcher le bouche-à-oreille, prennent parfois une cotisation à l'association, voire décident de s'inscrire à l'une de ses activités proposées) et d'avoir de précieux coups de main.

## **SVE (jusque 30 ans) ou service civique (jusque 26 ans)**

Indemnisation forfaitaire selon le régime.

**Woofers** logés, nourris (un calcul rapide permet d'évaluer les frais à +/- 30 €/woofer/semaine) par l'association en échange d'un coup de main à l'association. Ce travail (dont le nombre d'heures a été fixé par l'association du woofing : 5 heures maximum par jour, 5 jours maximum par semaine) ne doit pas faire concurrence à celui des artisans locaux.

## **Chantier école :**

Formation essentiellement pratique, elle se situe entre du volontariat et de la formation. Elle est donc moins chère qu'une formation classique.





# Les apprenants

Dans nos trois structures associatives, nous proposons des formations et/ou animations pour différents publics (enfants, adultes, ...). Nous avons donc un public d'apprenants qui ne sont a priori pas membres de l'association mais qui peuvent le devenir si ils adhèrent à la philosophie de l'association et souhaitent la soutenir.

# Les salariés

Dans des associations comme les nôtres où les activités ne peuvent être portées par les seuls bénévoles, des personnes sont alors salariées. Celles-ci, de par le fait qu'elles sont rémunérées par l'association, ne peuvent pas faire partie du Bureau. Par contre, elles peuvent être invitées par le CA à certaines réunions mais elles n'ont pas le droit de vote. Parmi les salariés figure la plupart du temps un coordinateur/directeur qui le plus souvent participe aux réunions du CA de part son statut mais qui n'a pas non plus de droit de vote. Sa présence est indispensable puisqu'il est bien placé pour tenir informé le CA des activités de l'association, des décisions à prendre, ... Il bénéficie généralement de délégations de pouvoir venant du Président et du CA (pour pouvoir signer des papiers, payer des factures, ...).